

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 OCTOBRE 2020

**Personnes présentes : Adrien Chapon, Edith Glardon, Christian Foulc, Nathalie Pichon, Jean-Pierre Marca, Tristan Breem, Bastien Roquier, Philippe Boulze, Frédéric Sylvain, Pristina Séguier et Muriel Roudil.**

**Secrétaire de Séance : Muriel ROUDIL**

**Ordre du jour :**

Délibérations à prendre :

- 1 - Affectation du résultat 2019 et décision modificative
- 2 - Demande d'autorisation par Monsieur le Maire d'engager deux dossiers de demande de financement sur les fonds de concours d'Alès agglomération et d'engager une demande de financement au titre des amendes de police
- 3 - Désignation et nomination du coordonnateur communal qui sera chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement 2021.
- 4 - Validation définitive par vote du conseil municipal de la liste établie pour la CCID (commission communale des impôts directs), par le groupe de travail désigné lors d'un précédent conseil, mandaté pour constituer et valider la liste.
- 5 - Engagement d'inscription au programme d'investissement 2021 - SMEG 30 (3 ouvrages réseaux secs)

Autres points :

- Information sur le recrutement des deux agents techniques - travail de l'équipe - fin de la période d'essai
- Information sur l'avancée du PCS, du site de St Paul la Coste
- Information sur le travail engagé avec la REAAL
- Démission adjoint administratif et acceptation de la démission - nouveau recrutement,
- Premier journal, diffusion – information

Questions diverses :

Aide aux sinistrés suite aux dernières inondations.  
Repas des aînés et Noël des enfants

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.**

## **DELIBERATIONS :**

### **1 - Affectation du résultat de l'exercice 2019 - budget principal M14 et décision modificative**

Le 10 juillet 2020, le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2019 par l'adoption du compte administratif 2019 qui faisait apparaître (voir ci-joint) :

- Budget principal (M14) : section investissement : un résultat cumulé de 50 034.32 €  
section fonctionnement : un résultat cumulé de 341 862.00 €.

- Les « Restes à Réaliser » de la section d'investissement : 93 227 € en dépenses.

- Le Besoin net de la section d'investissement est donc estimé à :

$$93\,227\text{ €} - 50\,034.32\text{ €} = 43\,192.68\text{ €}$$

#### **A) Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du Budget principal**

**(341 862.00 €) ainsi :**

- 43 192.68 € en réserve sur le compte R 1068, pour assurer le financement de la section d'investissement (besoin net de la section d'investissement)

- 298 669.32 € en report à nouveau (R002) pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement

#### **B) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative suivante (Budget Primitif 2020) :**

#### **RAPPORT POUR INFORMATION :**

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des augmentations ou diminution de crédits ou des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Il convient de prendre en compte les crédits supplémentaires générés par le transfert de la compétence « eau » à Alès agglo – REAAL : il s'agit d'affecter l'excédent de l'exercice 2019 section investissement du budget annexe « eau » (56 190.98 €) et de le prévoir en dépenses conformément aux articles de la convention de transfert de la compétence « eau » à Alès agglo – REAAL en cours de signature.

#### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

1 - Il convient de prendre en compte les crédits supplémentaires générés par le transfert de la compétence « eau » à Alès agglo-REAAL : il s'agit d'affecter l'excédent de l'exercice 2019 section fonctionnement du budget annexe « eau » (9 897.54 €) : ce résultat avait été affecté par erreur au compte 7788 (produits extraordinaires) en lieu et place du chapitre R002 ;

2 – Il convient de réduire les crédits du chapitre D002 d'un montant de 248 668 € suite à une erreur de saisie sur le Budget Primitif 2020.

## **2 - Demande d'autorisation par Monsieur le Maire d'engager deux dossiers de demande de financement sur les fonds de concours d'Alès Agglomération et d'engager une demande de financement au titre des amendes de police**

Lors d'une réunion avec Alès Agglomération, les communes ont été vivement invitées à déposer des demandes de financement sur les fonds de concours (qui peuvent financer 49% du reste à charge du coût d'un projet).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer deux demandes de financement sur les fonds de concours d'Alès Agglomération :

### **- Premier projet :**

Travaux d'ensemble sur l'amélioration de la sécurité routière et du cadre de vie du hameau de l'Eglise. Valorisation architecturale du site et coordination en parallèle avec la création d'un sentier d'interprétation patrimoniale et naturelle sur le tracé de l'ancien chemin royal d'Alès au Pereyret. Cheminement piétons : parking / monument historique. Cette première opération constitue le point de départ d'un projet d'ensemble pour la commune permettant de créer une circulation raisonnée entre les divers sites du territoire sur le secteur de la vallée du Galeizon.

Monsieur le Maire demande :

- l'autorisation de déposer une demande de fonds de concours d'Alès Agglomération à hauteur de 29 989,77€ HT.
- l'autorisation pour mandater une maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel maximum de 4000 € HT
- l'autorisation d'engager un dossier de financement au titre des amendes de police montant total maximum de 40 000€HT incluant les frais d'ingénierie.

Le conseil municipal, après délibération, accorde ces autorisations à Monsieur le Maire à la majorité des voix (10 voix et 1 abstention).

### **- Deuxième projet :**

Amélioration des accès pour les services municipaux, communautaires et de secours de la sécurité civile. Renforcement des axes de circulation vers les hameaux isolés, actuellement desservis par les communes voisines de Cendras et St Sébastien d'Aigre feuille (Mayelle et Agrunet). Amélioration du niveau de service des équipements ruraux et intégration du mobilier communal (Parc à containers).

Cette opération est motivée par l'amélioration globale des services publics sur la commune et elle sera coordonnée à l'intégration architecturale nécessaire pour atteindre d'un niveau qualitatif de type « Village de Caractère ».

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de fonds de concours d'Alès Agglomération à hauteur de 20 885,50€ HT.

Le conseil municipal, après délibération, accorde l'autorisation à Monsieur le Maire à la majorité des voix (10 voix et 1 abstention).

## **3 - Désignation et nomination du coordonnateur communal qui sera chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement 2021.**

Lors d'un précédent conseil municipal, une décision avait été adoptée à l'unanimité concernant la nomination de Mme Muriel ROUDIL comme coordonnatrice communale du recensement, devant se dérouler en 2021. L'arrêté municipal correspondant n'ayant pas été fait et transmis à la Préfecture, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce chapitre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

Par la même occasion, il est proposé de nommer deux coordonnateurs communaux adjoints.

Deux personnes se portent volontaires : Jean-Pierre MARCA et Pristina SEGUIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et nomme donc coordonnateurs adjoints M Jean-Pierre MARCA et Mme Pristina SEGUIER.

**4 - Validation définitive par vote du conseil municipal de la liste établie pour la CCID (commission communale des impôts directs), par le groupe de travail désigné lors d'un précédent conseil, mandaté pour constituer et valider la liste.**

Lors d'un précédent conseil municipal, le conseil municipal avait validé la liste de personne à soumettre à l'administration fiscale pour la commission communale des impôts directs (CCID). L'arrêté municipal correspondant n'ayant pas été fait et transmis à la Préfecture, il est nécessaire de valider à nouveau cette liste.

Après délibération, cette liste est votée à l'unanimité.

**5 - Engagement d'inscription au programme d'investissement 2021 - SMEG 30 (4 ouvrages/réseaux secs)**

Notre projet concerne des travaux d'ensemble pour l'amélioration de la sécurité routière et du cadre de vie du hameau de l'Église :

- Valorisation architecturale du site et coordination en parallèle avec la création d'un sentier d'interprétation du patrimoine et de l'environnement naturel sur le tracé de l'ancien chemin royal d'Alès au Pereyret,
- Cheminement des piétons parking / monument historique.

Certains travaux seraient éligibles à l'obtention de fonds d'investissement du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard :

à ce titre, il est nécessaire de déposer une demande d'inscription au programme d'investissement 2021.

Concernant le projet du hameau de l'Église, cette demande concerne 4 ouvrages sur réseaux secs :

- **Pour le projet 20REN22** : Renforcement du réseau basse tension, poste Saint Paul La Coste, demande pour un montant de 81 462,60€ HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Pour le projet 20DIS27** : Dissimulation du réseau électrique, demande pour un montant de 72 248,80€ HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Pour le projet 20EPC65** : Éclairage public, demande pour un montant de 14 635,80 HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Pour le projet 20TEL71** : Mise en discrétion des lignes de télécommunication, demande pour un montant de 26 720€ HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**Autres points :**

**- Information sur le recrutement des deux agents techniques - travail de l'équipe - fin de la période d'essai**

Un appel à candidature avait été effectué en vue d'embaucher deux personnes en temps partiel.

Après entretiens, deux agents ont été retenus et recrutés en emplois aidés le 28/09/2020.

Après un mois de travail, Adrien CHAPON s'est entretenu individuellement avec l'adjoint technique titulaire et les deux agents techniques : Il en ressort que la période d'essai des deux agents nouvellement recrutés s'avère concluante.

Après l'exposé de la situation et la demande d'avis auprès du conseil municipal, le Maire décide de la poursuite dudit contrat.

## **- Informations sur l'avancée du Plan Communal de Sauvegarde et du site internet de St Paul la Coste**

### Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La deuxième réunion du Comité Projet s'est tenue le samedi 10 octobre. Rappelons que ce comité réunit trois élus (Jean-Pierre Marca, Bastien Roquier et Muriel Roudil) et quatre citoyens volontaires agissant en tant que référents PCS (M. Bart Breem, M. Christophe Ducat, Mme Marie-Christine Fages-Plantier et M. Michel Rodriguez).

A l'ordre du jour : Processus et actions (2ème partie), présentation du système Predict.

Les supports associés à ces réunions sont chargés dans le système d'information sécurisé "Parapluie" ouvert aux élus et aux référents PCS. Ils seront ultérieurement chargés dans l'espace documentaire du nouveau site actuellement en construction.

Le système Predict présenté lors de la réunion du 10 est un système d'information relatif à la préparation du PCS et à la gestion d'événement mis à notre disposition par la communauté d'agglomérations d'Alès. Il a fait l'objet d'une session de formation le 24/9, à la salle Métropole d'Alès, session à laquelle ont assisté C. Ducat et JP Marca.

Suite à cette formation, une série de questions ont trouvé leurs réponses à l'occasion d'une vidéoconférence, tenue le 20/10 qui a réuni A. Chapon, C. Ducat, JP Marca et M Romain Meunier de la société Predict.

Les prochaines étapes du projet :

- Formaliser la constitution de la cellule de crise
- Recenser dans la base de données les lieux et les foyers pour l'information et l'alerte des populations. Ces informations pourront alimenter le système d'information Gedicom, second système mis à notre disposition par l'Agglo et qui fera lui-aussi l'objet d'une formation le 29/10 (formation en ligne du fait de l'évolution de la situation sanitaire)

Le principe d'une troisième réunion est retenu (mi novembre), dont les conditions seront contraintes par l'évolution de la crise sanitaire

### Site web de la commune

Nous avons un petit souci avec la reprise de notre nom de domaine. Après avoir eu beaucoup de difficultés à identifier l'entité qui s'était vu en confier la charge, nous en éprouvons de nouvelles pour le récupérer.

Ceci ne nous empêche de progresser de manière à pouvoir basculer rapidement le jour où nous en aurons repris le contrôle.

Les grands chapitres du site :

- Accueil (Accueil, Plan du site, Formulaire contact, Crédits images, Mentions légales)
- La Commune (Histoire, les maires de St Paul, démographie, cartographies)
- La Mairie (Horaires et contacts, Equipe municipale, Nouvelles (Brèves et état-civil, Conseil, Informations officielles, Bulletin municipal, Formalités administratives)
- Les Associations (Liste, Vie des associations)
- Vie pratique (Adresses utiles, Liens utiles, Documents de références, Entreprises de St Paul)
- Tourisme et patrimoine (Venir à St Paul, Que voir à St Paul ? Se loger à St Paul, Se nourrir à St Paul, se soigner à St Paul, Sur les sentiers de St Paul, Les quatre saisons, Images de transhumance, A voir dans la région, Culture et spectacles)
- Extranet
- Urgences (Urgences en cours, Nos d'urgence, Le PCS, Ce qu'il faut savoir sur ...)

Une maquette du futur site a été mise en ligne et est en cours d'évaluation et de test par les élus et quelques bêta-testeurs

### **- Information sur le travail engagé avec la REAAL**

Nous nous dirigeons vers une charte d'utilisation du site des Moulières.

Un compte rendu de réunion avec la REAAL établi par Monsieur le Maire va acter l'existence du droit d'eau détenu par certains habitants propriétaires.

### **- Démission de l'adjoint administratif et acceptation de la démission - nouveau recrutement**

Par voie orale, puis par un courrier envoyé le 14/10/2020 en recommandé avec accusé de réception, Mme Katy ERDELYI a informé le maire de son souhait de démissionner du poste qu'elle occupe en tant qu'adjoint administratif stagiaire sur la commune de Saint Paul La Coste. Elle désire mettre fin à son contrat le 05/01/2021.

Le maire, après exposition de la situation et demande d'avis au conseil municipal informe qu'il va accepter la démission de Mme Katy ERDELYI à la date désirée et qu'il va procéder au recrutement d'un nouveau candidat. Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Une discussion s'est engagée sur la nécessité pour le futur adjoint administratif d'avoir les connaissances et les compétences professionnelles adéquates pour un travail en totale autonomie au secrétariat de la mairie, et en collaboration étroite avec les élus.

### **- Premier journal, diffusion - information - réunion ouverte au public (limitée en nombre)**

Le journal est en cours de préparation. La question se pose sur la périodicité des éditions.

Il semblerait qu'un bulletin trimestriel semble être le plus adapté, avec éventuellement des bulletins dits « flash » si besoin.

### **Questions diverses**

Mme Edith GLARDON nous a rappelé un mail transmis aux communes concernant l'aide aux sinistrés suite aux dernières inondations.

Après délibération, le conseil municipal a adopté à l'unanimité l'attribution d'une aide aux sinistrés de 500€.

Mme Nathalie PICHON et Mme Muriel ROUDIL ont souhaité aborder deux sujets : l'invitation des aînés à un repas de Noël et le « Noël » des enfants pour cette fin d'année.

Il est bien entendu qu'au vu des circonstances actuelles en rapport avec la pandémie, il ne pourra être organisé ni de repas des aînés ni de spectacle de Noël en mode « présentiel » ; concernant ces deux points, la proposition de colis (produits du terroir) pour nos aînés et d'un présent pour les enfants a été faite : approbation à l'unanimité des membres du conseil.

Ces deux points seront abordés plus longuement lors du prochain conseil municipal.

### **Monsieur le Maire lève la séance à 21H08**

Pour nous, Mairie de la commune de Saint Paul la Coste

Pour être affiché le 30/10/2020 à la porte de la Mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

À Saint Paul la Coste le 27/10/2020